Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTE

Le Ministre

PARIS, LE 07 DEC. 2011

Nos Réf. : cab/CR/

OBJET : Etat des lieux de l'ensemble des contrôles effectués sur la société Poly implant prothèse (PIP)

L'Afssaps a constaté une augmentation anormale du nombre de ruptures prématurées observées sur les prothèses pré-remplies de gel de silicone fabriqués par la société Poly implant prothèse (PIP), durant le dernier trimestre de l'année 2009.

Une inspection a été diligentée dans les locaux de la société PIP du 16 au 18 mars 2010 : les éléments recueillis ont montré que des implants avaient été remplis d'un gel différent de celui déclaré par la société lors de la mise sur le marché et dans les dossiers de fabrication.

Les conclusions de cette inspection ont ainsi abouti à une décision de police sanitaire de l'Afssaps le 29 mars 2010, qui a suspendu la mise sur le marché, la distribution, l'exportation et l'utilisation des implants mammaires pré remplis de gel PIP

Sans préjuger des enquêtes judicaires pénales ouvertes, je souhaite disposer d'un état complet des contrôles qui ont été effectués par les autorités sanitaires sur la société Poly implant prothèse (PIP) depuis sa création, ainsi que des mesures qui ont été mises en œuvre suite à ces inspections.

Je vous remercie de me faire parvenir cet état des lieux pour fin janvier 2012 au plus tard.

Xavier BERTRAND

Monsieur Jean-Yves GRALL
Directeur Général de la Santé
14 avenue Duquesne
75007 PARIS

Monsieur Dominique MARANINCHI
Directeur Général de l'Afssaps
143-147 Boulevard Anatole France
93285 Saint-Denis cedex

127 RUE DE GRENELLE – 75700 PARIS
TÉLÉPHONE : 01 44 38 38 38 – TÉLÉCOPIE : 01 44 38 20 10